Sous-comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique des Nations unies

58^{ème} session

Point 13 – Viabilité à long terme des activités spatiales

Déclaration de la délégation française

Lundi 7 février 2022

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le Président,

Au nom de la délégation française, je voudrais remercier toutes les délégations qui m'ont précédé en s'exprimant sur ce point de l'ordre du jour et qui ont contribué au dialogue sur la poursuite des travaux sur la viabilité à long terme des activités spatiales au cours la présente session du SCST.

Aujourd'hui plus que jamais, la viabilité à long terme des activités spatiales est un sujet de première importance dans un contexte de multiplication des acteurs et des initiatives à la fois étatiques et privées.

Le secteur spatial est une source de développement technologique de haut niveau et un vecteur de progrès économiques et sociaux pour tous les pays, et notamment pour les pays émergents. L'établissement et le respect par tous des lignes directrices relatives aux activités spatiales sont essentiels pour garantir l'accès libre, équitable et durable à l'espace. C'est pourquoi le Comité doit poursuivre son travail afin de renforcer la viabilité à long terme des activités spatiales.

La délégation française tient à saluer l'excellent travail effectué dans le cadre du groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui a permis d'aboutir à 21 lignes directrices consensuelles et à leur préambule. Elle se félicite également de l'adoption, en octobre 2019, à l'Assemblée Générale des Nations Unies d'une résolution réaffirmant ces 21 lignes et leur préambule.

La France a joué, comme vous le savez, un rôle actif dans le groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales et elle avait été à l'initiative de la création de ce groupe de travail en 2008.

La France met aujourd'hui en œuvre les principes contenus dans les 21 lignes directrices. Cette délégation attire en particulier l'attention du Comité sur sa publication, aujourd'hui, d'un *Conference Room Paper* décrivant les moyens et modalités de mise en œuvre des lignes directrices par la France. Ce document, qui fait état de la mise en œuvre complète, et de manière robuste, des lignes directrices par la France, peut également servir d'outil aux autres délégations qui souhaiteraient avancer sur la voie de leur mise en œuvre.

Il est désormais primordial que tous les Etats et acteurs spatiaux mettent en œuvre cet acquis essentiel. La France souhaite donc que le Comité et le SCST poursuivent leurs travaux pour identifier les méthodes pragmatiques et efficaces permettant aux Etats membres de mettre en œuvre les 21 lignes directrices consensuelles et constituer ainsi un socle solide et concret pour assurer la viabilité des activités spatiales futures, y compris dans l'identification des nouveaux enjeux. Ces lignes directrices ne deviendront efficaces et n'auront un réel impact sur la viabilité des activités spatiales que si elles sont mises en place au niveau national et à travers une politique internationale cohérente.

Monsieur le président,

La France est ouverte pour discuter des méthodes nécessaires pour atteindre cet objectif dans un esprit de consensus, dans le cadre de la mise en place du nouveau groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiale (dénommé LTS 2.0.). A cet égard, ma délégation salue les efforts du Président du Groupe de travail

pour parvenir à un consensus sur les méthodes et le programme de travail. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Ma délégation invite les Etats membres du CUPEEA à faire preuve d'esprit de compromis et de consensus dans ces discussions dans la mise en place du groupe de travail LTS 2.0.

Monsieur le Président,

Soyez assurée que la France continuera de contribuer de manière significative à ces efforts et dans un esprit de consensus.

Je vous remercie./.